



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 16 mai 2019 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- Ghislain Perreault
- Daniel Dumontier
- Marthe Tardif
- Serge Brault

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 16 MAI 2019

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Sûreté du Québec: Signataires autorisés vérifications d'antécédents
3. AMP: Procédure traitement des plaintes
4. Cession d'une tour de communication
5. Étude Géotechnique: Aqueduc rue St-Jacques
6. Appropriation: Les recouvrements de Sols André Lavallée inc. (227.65\$)
7. Pavage 2019: Rue St-Nicolas Sud
8. Période de question sur les sujets à l'ordre du jour
9. Levée de l'assemblée

#### 2019-05-180 Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution #2019-05-180 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

#### 2019-05-181 Sûreté du Québec: Signataires autorisés vérifications d'antécédents

#### Résolution #2019-05-181 : Sûreté du Québec: Signataires autorisés vérifications d'antécédents

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande la vérification d'antécédents pour personnes vulnérables auprès de la Sûreté du Québec lors d'embauche d'employés ayant un lien direct avec des personnes mineures;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle entente de protocole auprès de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale, madame Julie Archambault est présentement la seule signataire autorisée par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des formulaires doivent être remplis à la suite de l'embauche de personnel en lien avec le service des loisirs;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'authentification des pièces d'identité serait facilitante administrativement dans le cas où le Directeur des loisirs serait autorisé par la municipalité à signer le formulaire de consentement à une vérification;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De nommer la Directrice générale, madame Julie Archambault, ainsi que le Directeur du service des loisirs, monsieur Gérard Laplante, signataires autorisés pour les vérifications d'antécédents pour personnes vulnérables.

ADOPTÉE

### 2019-05-182 AMP: Procédure traitement des plaintes

#### Résolution #2019-05-182 : AMP: Procédure traitement des plaintes

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci après : le «CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT QU'il ya lieu de procéder à l'adoption d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie de ladite politique et l'avoir lue;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

Que la municipalité de Napierville procède à l'adoption d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

ADOPTÉE

### 2019-05-183 Cession d'une tour de communication

#### Résolution #2019-05-183 : Cession d'une tour de communication

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a mandaté la firme Développement Innovations Haut-Richelieu, organisme à but non lucratif pour réaliser un projet visant à desservir en priorité les secteurs de la MRC n'ayant pas de services internet;

CONSIDÉRANT QUE la firme a visité les installations d'une tour de communication érigée au garage municipal du 99 rue de la Gare dans le but de valider la possibilité d'installer une antenne de communication sans fil;

CONSIDÉRANT QUE ladite firme se montre intéressée à utiliser ladite tour, mais que celle-ci a été acquise par la caisse populaire des Seigneuries de la Frontière lors d'une transaction avec un fournisseur mandaté à l'époque par les assurances Lareau;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a facilité l'utilisation de cette tour sur son terrain occupé par le garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la caisse populaire des Seigneuries de la Frontière n'utilise plus cette infrastructure et qu'un organisme à but non lucratif permettrait de brancher des circuits à l'intérieur et autour de Napierville sur un réseau internet sans fil qui autrement ne peuvent profiter de ce service;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De demander à la caisse populaire des Seigneuries de la Frontière d'officialiser par écrit la cession de la tour de communication actuelle à la municipalité de Napierville à des fins de services publics et qu'elle en acquière la responsabilité.

ADOPTÉE

**2019-05-184**  
**Étude**  
**Géotechnique:**  
**Aqueduc rue**  
**St-Jacques**

### **Résolution #2019-05-184 : Étude Géotechnique: Aqueduc rue St-Jacques**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaliser une étude géotechnique pour connaître la nature des sols pour le déplacement d'une conduite d'aqueduc passant sous la voie ferrée;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été adressé à quatre firmes spécialisées pour soumettre un prix;

CONSIDÉRANT QUE cette étude est nécessaire pour être jointe au projet de conception visant à déplacer la conduite d'aqueduc brisée, passant sous la voie ferrée du passage à niveau de la rue Saint-Jacques;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, madame Julie Archambault, à mandater le plus bas soumissionnaire conforme dans les meilleurs délais possibles suivant l'analyse des soumissions.

ADOPTÉE

**2019-05-185**  
**Appropriation:**  
**Les**  
**recouvrements**  
**de Sols André**  
**Lavallée inc.**

### **Résolution #2019-05-185 : Appropriation: Les recouvrements de Sols André Lavallée inc.**

CONSIDÉRANT le paiement de la facture de Les recouvrements de sols André Lavallée inc. numéro 3490 en date du 9 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette facture est en lien avec la pose du nouveau revêtement de sol à la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QU'à l'adoption du budget il a été prévu approprier l'enlèvement et la pose du revêtement de sol à même le fonds de roulement;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que le montant requis aux fins de ces travaux soit pris à même le fonds de roulement et remboursé sur un période de trois (3) ans à compter de l'an 2020.

ADOPTÉE

**2019-05-186**  
**Pavage 2019:**  
**Rue St-Nicolas**  
**Sud**

### **Résolution #2019-05-186 : Pavage 2019: Rue St-Nicolas Sud**

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public pour les travaux de pavages 2019 sur la rue St-Nicolas Sud de la municipalité de Napierville a été publié en date du 25 avril 2019;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE six (6) firmes ont soumissionnées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit:

Noms	Conventionnels	Tiède flexible	Remarques
MSA Infrastructures inc.	123 022.33\$	-	Taxes incluses
Pavage Axion inc.	129 644.75\$	138 828.45\$	Taxes incluses
Les pavages Ultra inc.	132 058.26\$	144 600.98\$	Taxes incluses
Ali excavation inc.	132 547.25\$	-	Taxes incluses
Eurovia Québec construction inc.	145 501.07\$	153 085.06\$	Taxes incluses
Construction Techroc inc.	154 919.48\$	157 025.20\$	Taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la firme Shellex Infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'enrobés bitumineux conventionnels soit celle de MSA Infrastructures inc. suivant lettre en date du 15 mai 2019.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme pour l'enrobés bitumineux conventionnels soit celle de MSA Infrastructures inc. au montant de 123 022.33\$ taxes incluses pour les services ci-dessus mentionnés.

Il est également résolu d'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder au remplacement des têtes de regard et puisards pour un montant approximatif de 10 000\$.

ADOPTÉE

### Période de question sur les sujets à l'ordre du jour

### Période de question sur les sujets à l'ordre du jour

Intervention de : Madame Lucie Deland

Je, soussignée, Directrice générale, madame Julie Archambault certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

### 2019-05-187 Levée de l'assemblée

### Résolution #2019-05-187 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h44.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE